



Le 15 mai 2024

DIRECTION DE LA SÉANCE

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT
établi à la suite des conclusions de la Conférence des Présidents

En souligné : Entre dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 21 mai 2024

À 14 h 30 et le soir

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à **remédier** aux **déséquilibres** du **marché locatif** (texte de la commission, n° 587, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques avec une saisine pour avis de la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 3 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 7 mai à 14 h 30
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 16 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 21 mai matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 17 mai à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à faciliter la **transformation** des **bureaux** en **logements** (texte de la commission, n° 598, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques avec une saisine pour avis de la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 13 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 15 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 17 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 21 mai après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 17 mai à 15 heures

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 22 mai à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à faciliter la **transformation** des **bureaux** en **logements** (texte de la commission, n° 598, 2023-2024)

- Projet de loi autorisant l'approbation de l'**accord** entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de la **République fédérale d'Allemagne** relatif à l'**apprentissage transfrontalier** (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 600, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 21 mai à 15 heures

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à assurer une **justice patrimoniale** au sein de la **famille** (texte de la commission, n° 592, 2023-2024)

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mardi 21 mai à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à **prévenir les ingérences étrangères en France** (texte de la commission, n° 596, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois avec une saisine pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 13 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 15 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : mardi 21 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 22 mai matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 21 mai à 15 heures

SEMAINE DE CONTRÔLE

Mardi 28 mai 2024

À 14 h 30 et le soir

- Débat sur le **bilan de l'application des lois**

- Présentation du rapport sur l'application des lois : 10 minutes
- Réponse du Gouvernement : 5 minutes
- Débat interactif avec les présidents des commissions permanentes et le président de la commission des affaires européennes : 2 minutes maximum par président, y compris la réplique, avec possibilité d'une réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
- Débat interactif avec les groupes à raison d'un orateur par groupe ainsi que d'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : 2 minutes maximum par orateur, y compris la réplique, avec possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 27 mai à 15 heures

- Deuxième lecture de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, encadrant l'**intervention des cabinets de conseil privés** dans les **politiques publiques** (n° 310, 2023-2024) (demande du groupe Les Républicains et du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste - Kanaky)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 17 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 22 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 27 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 28 mai après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 27 mai à 15 heures

- Proposition de loi visant à **encadrer** les **pratiques médicales** mises en œuvre dans la **prise en charge** des **mineurs** en **questionnement de genre**, présentée par Mme Jacqueline EUSTACHE-BRINIO et plusieurs de ses collègues (n° 435, 2023-2024) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 17 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 22 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 27 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 28 mai après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 27 mai à 15 heures

Mercredi 29 mai 2024

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 29 mai à 11 heures

- Débat sur le thème : « **Le contrôle des investissements étrangers en France comme outil d'une stratégie d'intelligence économique au service de notre souveraineté** »

- Temps attribué au groupe Rassemblement des Démocrates, Progressistes et Indépendants : 8 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Possibilité pour le Gouvernement de prendre la parole après chaque orateur pour une durée de 2 minutes ; possibilité pour l'orateur de répliquer pendant 1 minute
- Temps de réponse du Gouvernement : 5 minutes
- Conclusion par le groupe Rassemblement des Démocrates, Progressistes et Indépendants : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 28 mai à 15 heures

- Proposition de loi ouvrant la **possibilité** de **concilier** une **activité professionnelle** avec la **fonction d'assistant familial**, présentée par M. Xavier IACOVELLI (n° 522, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 17 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 22 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 27 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 29 mai matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 28 mai à 15 heures

À l'issue de l'espace réservé ou le soir

- Débat sur le thème : « **La France a-t-elle été à la hauteur des défis et de ses ambitions européennes ?** » (demande du groupe SER)

- Temps attribué au groupe Socialiste, Écologiste et Républicain : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
 - 2 minutes, y compris la réplique
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - Possibilité pour le Gouvernement de répondre à une réplique pendant 1 minute et à l'auteur de la question de répondre de nouveau pendant 1 minute
- Conclusion par le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 28 mai à 15 heures

De 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 16 heures

(Ordre du jour réservé au GEST)

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à protéger la **population** des **risques** liés aux **substances perfluoroalkylées** et **polyfluoroalkylées** (n° 514, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 20 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 22 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 27 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 29 mai matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 29 mai à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à mieux **indemniser** les **dégâts** sur les **biens immobiliers causés** par le **retrait-gonflement** de l'**argile** (n° 513, 2022-2023)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 17 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 22 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 27 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 29 mai matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 29 mai à 15 heures

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Lundi 3 juin 2024

À 17 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à **accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : vendredi 31 mai à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à **prévenir les ingérences étrangères en France**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : vendredi 31 mai à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi allongeant la durée de l'**ordonnance de protection** et créant l'**ordonnance provisoire de protection immédiate**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : vendredi 31 mai à 15 heures

Le soir

- Projet de loi de **simplification** de la **vie économique** (procédure accélérée) (n° 550, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à une commission spéciale.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 24 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 28 mai après-midi
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 31 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 3 juin après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 31 mai à 15 heures

Mardi 4 juin 2024

À 9 h 30

- Questions orales

À 14 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi de **simplification** de la **vie économique** (procédure accélérée) (n° 550, 2023-2024)

Mercredi 5 juin 2024

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 5 juin à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi de **simplification** de la **vie économique** (procédure accélérée) (n° 550, 2023-2024)

Éventuellement, jeudi 6 juin 2024

À 10 h 30 et à 14 h 30

- Éventuellement, suite du projet de loi de **simplification** de la **vie économique** (procédure accélérée) (n° 550, 2023-2024)

SEMAINE SÉNATORIALE

Lundi 10 juin 2024

À 16 heures et le soir

- Proposition de loi pour améliorer la **prise en charge** de la **sclérose latérale amyotrophique** et d'autres maladies évolutives graves, présentée par MM. Gilbert BOUCHET et Philippe MOUILLER (n° 542, 2023-2024) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 5 juin matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 7 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 10 juin après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 7 juin à 15 heures

- Proposition de loi visant à assurer le respect du principe de **laïcité dans le sport**, présentée par M. Michel SAVIN et plusieurs de ses collègues (n° 376, 2023-2024) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 5 juin matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 10 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 10 juin après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 7 juin à 15 heures

Lundi 10 juin 2024 - À 16 heures et le soir (suite)

- Débat relatif à la **francophonie** (demande du groupe Les Républicains)
 - Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
 - Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
 - Possibilité pour le Gouvernement de prendre la parole après chaque orateur pour une durée de 2 minutes ; possibilité pour l'orateur de répliquer pendant 1 minute
 - Temps de réponse du Gouvernement : 5 minutes
 - Conclusion par le groupe Les Républicains : 5 minutes
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : vendredi 7 juin à 15 heures

Mardi 11 juin 2024

À 14 h 30 et le soir

- Explications de vote des groupes puis scrutin public solennel sur le projet de loi de **simplification** de la **vie économique** (procédure accélérée) (n° 550, 2023-2024)
 - Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
 - Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 10 juin à 15 heures
 - Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mardi 11 juin à 12 h 30

- Proposition de loi portant **programmation nationale** et **simplification normative** dans le **secteur économique de l'énergie**, présentée par M. Daniel GREMILLET, Mme Dominique ESTROSI SASSONE et M. Bruno RETAILLEAU (n° 555, 2023-2024) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 27 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 29 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 6 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 11 juin à 9 h 30
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 10 juin à 15 heures

Mercredi 12 juin 2024

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 12 juin à 11 heures

- Proposition de loi visant à réduire le nombre de **conseillers municipaux** dans les **petites communes**, présentée par M. François BONNEAU (n° 890, 2022-2023)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 5 juin matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 10 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 12 juin matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 11 juin à 15 heures

- Proposition de loi visant à lutter contre les **fermetures abusives** de **comptes bancaires**, présentée par M. Philippe FOLLIOU (n° 519, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 5 juin matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 10 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 12 juin matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 11 juin à 15 heures

Le soir

- Suite de la proposition de loi portant **programmation nationale** et **simplification normative** dans le **secteur économique de l'énergie**, présentée par M. Daniel GREMILLET, Mme Dominique ESTROSI SASSONE et M. Bruno RETAILLEAU (n° 555, 2023-2024) (demande du groupe Les Républicains)

De 10 h 30 à 13 heures puis de 14 h 30 à 16 heures

(Ordre du jour réservé au groupe SER)

- Proposition de loi visant à mettre en place une **imposition des sociétés** plus **juste** et plus **écologique**, présentée par M. Rémi FÉRAUD et plusieurs de ses collègues (n° 862, 2022-2023)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 5 juin matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 10 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 12 juin matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 12 juin à 15 heures

- Proposition de loi visant à assurer la **mixité sociale** et scolaire dans les **établissements d'enseignement publics et privés** sous contrat du premier et du second degrés et à garantir davantage de transparence dans les procédures d'affectation et de financement des établissements privés sous contrat, présentée par Mme Colombe BROSSEL et plusieurs de ses collègues (n° 471 rect., 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 5 juin matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 10 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 12 juin matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 12 juin à 15 heures

À l'issue de l'espace réservé au groupe SER

- Proposition de loi visant à assouplir la gestion des **compétences « eau » et « assainissement »**, présentée par M. Jean-Michel ARNAUD (n° 556, 2023-2024) (demande du groupe UC)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 5 juin matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 10 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 12 juin matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 12 juin à 15 heures

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Lundi 17 juin 2024

À 16 heures et le soir

- Projet de loi relatif au développement de l'offre de **logements abordables** (procédure accélérée) (n° 573, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : jeudi 30 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 5 juin à 9 heures
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 13 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 17 juin après-midi, mardi 18 juin à 13 heures et mercredi 19 juin matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 14 juin à 15 heures

Mardi 18 juin 2024

À 14 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi relatif au développement de l'offre de **logements abordables** (procédure accélérée) (n° 573, 2023-2024)

Mercredi 19 juin 2024

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 19 juin à 11 heures

- 2 conventions internationales examinées selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, autorisant l'approbation de l'**accord** entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de l'État indépendant de **Papouasie-Nouvelle-Guinée** relatif à la coopération en matière de défense et au statut des forces (texte de la commission, n° 602, 2023-2024)

=> Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'**Union européenne** et ses États membres, d'une part, et la **République d'Arménie**, d'autre part et de l'accord sur la création d'un **espace aérien** commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'**Ukraine**, d'autre part (procédure accélérée) (n° 544, 2023-2024)

- Délai limite pour demander le retour à la procédure normale : lundi 17 juin à 15 heures

- Suite du projet de loi relatif au développement de l'offre de **logements abordables** (procédure accélérée) (n° 573, 2023-2024)

- Sous réserve de sa transmission, deuxième lecture de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, relative à la **réforme de l'audiovisuel public** et à la **souveraineté audiovisuelle** (A.N., n° 1350)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 10 juin à 12 heures

- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 12 juin matin

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 17 juin à 12 heures

- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 19 juin matin

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes

- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 18 juin à 15 heures

Jeudi 20 juin 2024

À 10 h 30, 14 h 30 et le soir

- Sous réserve de sa transmission, suite de la deuxième lecture de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, relative à la **réforme de l'audiovisuel public** et à la **souveraineté audiovisuelle** (A.N., n° 1350)

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Lundi 24 juin 2024

À 16 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à **remédier** aux **déséquilibres** du **marché locatif**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : vendredi 21 juin à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à faciliter la **transformation** des **bureaux** en **logements**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 24 juin à 15 heures

- Débat préalable à la réunion du **Conseil européen** des **27 et 28 juin 2024**

- Intervention liminaire du Gouvernement
- 4 minutes attribuées respectivement à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des finances et à la commission des affaires européennes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Possibilité pour le Gouvernement de prendre la parole après chaque orateur des commissions et des groupes pour une durée de 2 minutes ; possibilité pour l'orateur de répliquer pendant 1 minute
- Conclusion par la commission des affaires européennes : 4 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : vendredi 21 juin à 15 heures

Le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi d'orientation pour la **souveraineté en matière agricole** et le **renouvellement des générations en agriculture** (procédure accélérée) (A.N., n° 2436)

Ce texte sera envoyé à la commission des affaires économiques avec une saisine pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et de la commission de la culture.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : jeudi 6 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 12 juin à 9 heures, mercredi 12 juin à 16 h 30 et, éventuellement, jeudi 13 juin à 10 h 30
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 20 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 24 juin à 13 h 30, mardi 25 juin à 9 h 30 et mercredi 26 juin à 9 h 30
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 21 juin à 15 heures

Mardi 25 juin 2024

À 9 h 30

- Questions orales

À 14 h 30 et le soir

- Explications de vote des groupes puis scrutin public solennel sur le projet de loi relatif au développement de l'offre de **logements abordables** (procédure accélérée) (n° 573, 2023-2024)

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 24 juin à 15 heures
- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mardi 25 juin à 12 h 30

- Sous réserve de sa transmission, suite du projet de loi d'orientation pour la **souveraineté en matière agricole** et le **renouvellement des générations en agriculture** (procédure accélérée) (A.N., n° 2436)

Mercredi 26 juin 2024

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 26 juin à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à poursuivre la **dématérialisation** de l'**état civil** du **ministère** de l'**Europe** et des **affaires étrangères**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mardi 25 juin à 15 heures

- Sous réserve de sa transmission, suite du projet de loi d'orientation pour la **souveraineté en matière agricole** et le **renouvellement des générations en agriculture** (procédure accélérée) (A.N., n° 2436)

Jeudi 27 juin 2024

À 10 h 30, 14 h 30 et le soir

- Sous réserve de sa transmission, suite du projet de loi d'orientation pour la **souveraineté en matière agricole** et le **renouvellement des générations en agriculture** (procédure accélérée) (A.N., n° 2436)

Vendredi 28 juin 2024

À 9 h 30 et à 14 h 30

- Sous réserve de sa transmission, suite du projet de loi d'orientation pour la **souveraineté en matière agricole** et le **renouvellement des générations en agriculture** (procédure accélérée) (A.N., n° 2436)

- Clôture de la session ordinaire 2023-2024

Prochaine réunion de la Conférence des Présidents :
Mercredi 12 juin à 18 heures